



Rapport de suivi de l'artificialisation des sols

12 septembre 2024



INTRODUCTION

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a accentué la démarche de la sobriété foncière engagée par les collectivités depuis plusieurs années, en fixant un objectif d'absence d'artificialisation nette en 2050. Pour évaluer le rythme de la trajectoire vers cet objectif à long terme, un dispositif de suivi national et local a été mis en place.

La loi Climat prévoit ainsi qu'un rapport de suivi de l'artificialisation soit mis en œuvre au moins tous les trois ans. Cette disposition a été transcrite à l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les enjeux de ce rapport sont :

- ✓ D'alimenter les éléments et données nécessaires à la réalisation des bilans réguliers des documents d'urbanisme (ScoT et PLU-i). Cette source de données sera identique sur l'ensemble du territoire national.
- ✓ D'informer largement élus et citoyens répondant ainsi au souhait de la Convention citoyenne sur la volonté pédagogique de la démarche et de la nécessaire transparence auprès du grand public.

Toutes les communes sont concernées par le rapport triennal. Pour celles couvertes par un document d'urbanisme (PLU-i et carte communale), ce suivi et le rapport sont effectués par les collectivités compétentes. La commune de Cossé-le-Vivien étant couverte par un PLU et non par un PLU Intercommunal, le débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal.

OBJECTIFS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

➔ L'article 191 de la Loi Climat & Résilience exprime que :

« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »

Informations clés à retenir sur la mise en œuvre :

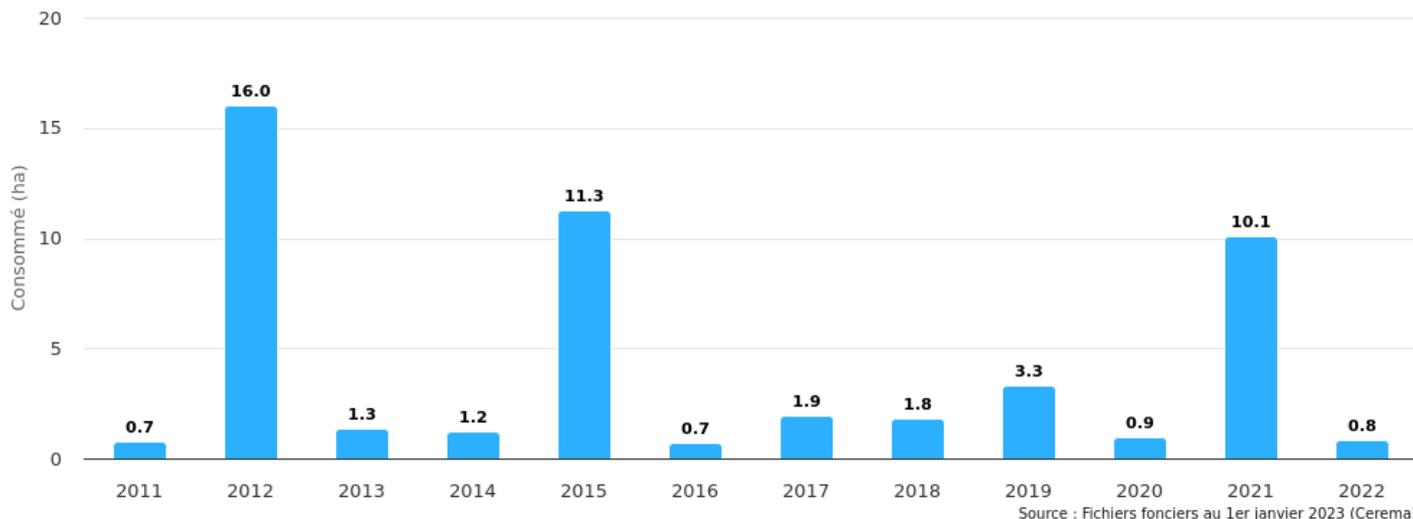
- Entre 2021 et 2031 à l'échelle de la région, il est demandé de diviser par 2 la consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) mesurée entre 2011 et 2021.
- Les schémas régionaux territorialiseront les objectifs de diminution.
- Les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) auront jusqu'en février 2027 pour intégrer ces objectifs.
- Les PLU et cartes communales jusqu'en février 2028.

LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

→ Données

La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour le territoire de Cossé-le-Vivien une surface de 50.09 hectares.

Consommation d'espace à Cossé-le-Vivien entre 2011 et 2022 (en ha)

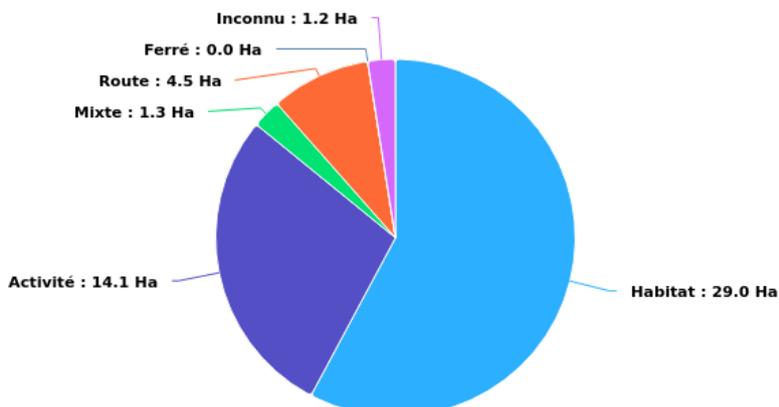


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Cossé-le-Vivien	0.7	16.0	1.3	1.2	11.3	0.7	1.9	1.8	3.3	0.9	10.1	0.8	50.1

→ Raison des évolutions observées

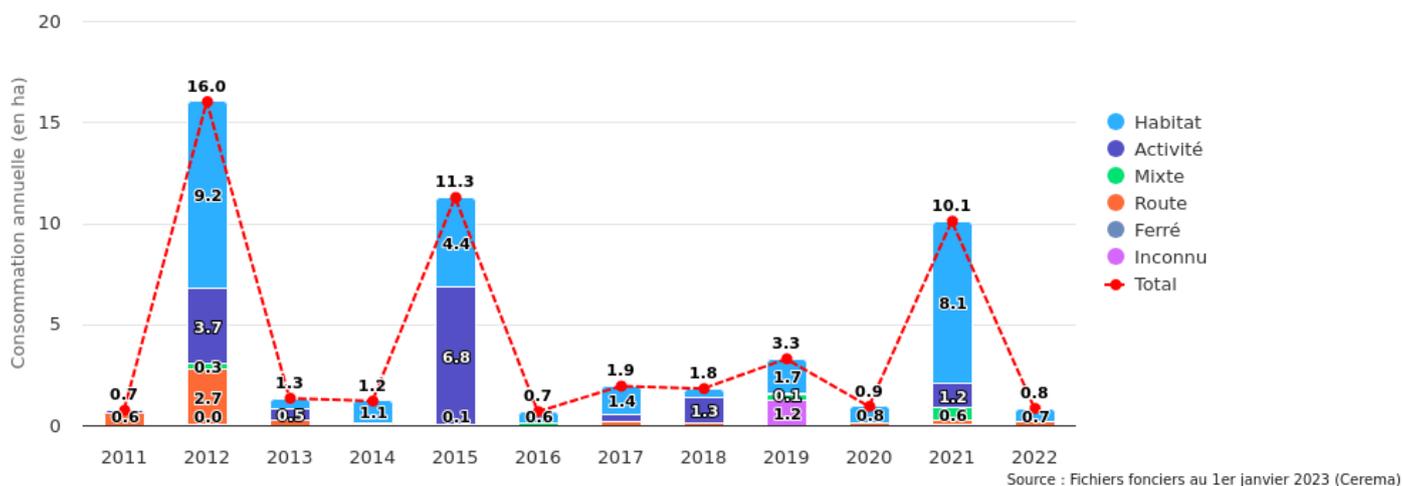
Les destinations de la consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) constituent les usages pour lesquels le territoire a consommé : pour de l'habitat, de l'activité, des infrastructures routières, des infrastructures ferroviaires, ou pour des usages mixtes ou non renseignés.

Destinations de la consommation d'espace de Cossé-le-Vivien entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Consommation annuelle d'espace par destination de Cossé-le-Vivien entre 2011 et 2022 (en ha)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Habitat	0.0	9.2	0.6	1.1	4.4	0.6	1.4	0.4	1.7	0.8	8.1	0.7	29.0
Activité	0.1	3.7	0.5	0.1	6.8	0.0	0.4	1.3	0.1	0.0	1.2	0.0	14.1
Mixte	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2	0.0	0.6	0.0	1.3
Route	0.6	2.7	0.3	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	4.5
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inconnu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	1.2
Total	0.7	16.0	1.3	1.2	11.3	0.7	1.9	1.8	3.3	0.9	10.1	0.8	50.1

La commune de Cossé-le-Vivien tient à préciser que la consommation d'espaces NAF liée au contournement ne semble pas avoir été intégrée (les surfaces de l'enquête parcellaire étaient de 57 Ha 72 a 48 ca). Or les travaux ayant débuté en 2020, ils doivent être intégrés à la consommation de la période de référence.

La commune a signalé cet élément à la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne qui a confirmé que « les fichiers fonciers qui alimentent le portail de l'artificialisation n'ont pas encore été mis à jour de l'emprise du contournement de Cossé-le-Vivien. Les infrastructures routières telles que le contournement de Cossé-le-Vivien sont comptabilisables comme de la consommation d'Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF), au moment où sont engagés les travaux. Il apparaît que les travaux du contournement de Cossé-le-Vivien ont été engagés en janvier 2020. Cette infrastructure est donc à décompter au titre de la consommation ENAF au titre de la décennie 2011-2020 et non 2021-2030. » Cet élément joue un rôle important dans la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces de la commune.

La commune de Cossé-le-Vivien ne parvient pas à expliquer toutes les données transmises par les services de l'Etat. Notamment le pic de consommation observé sur l'année 2021 (10 ha)¹. Un travail de recensements des opérations d'aménagement les plus importantes a été réalisé par les services afin de compléter et comparer les données.

¹ Peut-être la zone d'activités des Rues mais le graphique 8 ha d'habitat.

REGISTRE DES PERMIS D'AMÉNAGER à compter du 1er octobre 2011

ADRESSE DU TERRAIN	RÉFÉRENCE CADASTRALE DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DE L'ARRÊTÉ DU PERMIS OU DU REFUS DU PERMIS	SURFACE DU PROJET EN M²
<u>ANNÉE 2011</u>				
<u>ANNÉE 2012</u>				
Avenue Paul Bigeon 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AI n°225 et E n°224	Création d'un lotissement de 6 parcelles (Lotissement la Minée 4)	03 OCTOBRE 2012	5 684
<u>ANNÉE 2013</u>				
Rue de Nantes Route de Ballots 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AP n°53 - 48p et 44p	Création de lots pour accueillir des activités économiques (Zone des Platanes)	29 MAI 2013	15 816
Rue des Sorbiers Rue des Acacias 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AN n°77	Création d'un lotissement privé composé de 7 parcelles destinées à la vente (Lotissement CIL)	04 DÉCEMBRE 2013	3 101
Rue de la Frénouse 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AL n°120p	Création d'un lotissement privé (Moniga - 2eme tranche)	20 NOVEMBRE 2013	5 334
Rue de la Frénouse 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AL n°120p	Création d'un lotissement privé (Moniga - 3eme tranche)	28 NOVEMBRE 2013	7 327
Rue des Bleuets Rue de l'Oriette 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AM n°54 - 55 - 64 - 176 - 179 - 177 et 181 AN n°185 - 186 - 274 - 275 - 276 et 277	Création d'un lotissement de 47 parcelles (Erable 4)	13 JUIN 2014	26 865
TOTAL 2013				58 443
<u>ANNÉE 2014</u>				

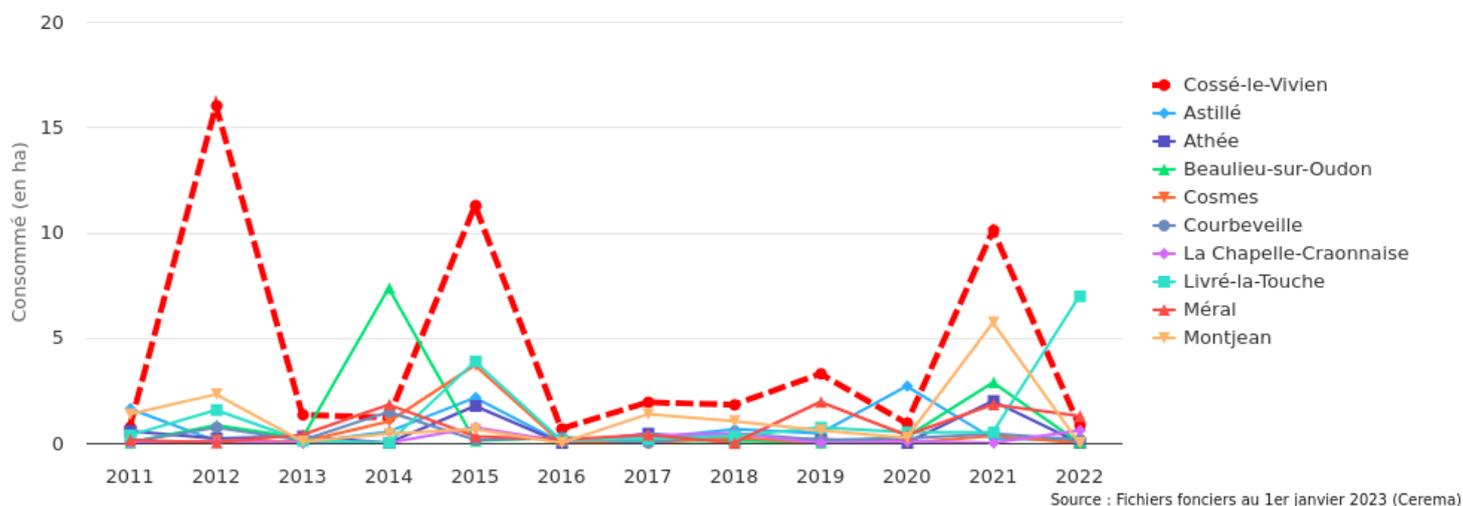
<u>ANNÉE 2016</u>				
<u>ANNÉE 2017</u>				
<u>ANNÉE 2018</u>				
Rue de la Frénouse 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AL n°26p - 111 - 112 et 113	Création du Lotissement du Pôle Santé	29 JANVIER 2019	6 466
<u>ANNÉE 2019</u>				
Route de Cosmes 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AL n°32 - 156 - 157p et F n°358	Création du Lotissement de Neuville	28 MAI 2019	12 153
<u>ANNÉE 2020</u>				
Rue de la Frénouse 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AM n°21	Création du lotissement de la Plaine	08 JANVIER 2021	2 276
<u>ANNÉE 2021</u>				
RD771 - RD251 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	E n°215p - 216 - 217 - 218p - 219p - 220p - 221p - 222 - 726p	Création de lots pour zone d'activités (Zone des Rues)	13 MAI 2022	149 523
<u>ANNÉE 2022</u>				
Rue de l'Oriette 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	AN n°225	Création d'un lotissement privé (lotissement du Petit Bois)	21 AVRIL 2022	5 716
TOTAL				240 261

La surface totale des permis d'aménager entre 2011 et 2022 s'élève 24 ha. Cette donnée, bien qu'incomplète, offre une première indication concernant la consommation d'espace sur la période.

➔ Comparaison de la consommation annuelle absolue

Par défaut, Mon Diagnostic Artificialisation permet de comparer la commune de Cossé-le-Vivien avec les territoires similaires de même niveau administratif.

Comparaison de la consommation annuelle d'espace entre Cossé-le-Vivien et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (en ha)

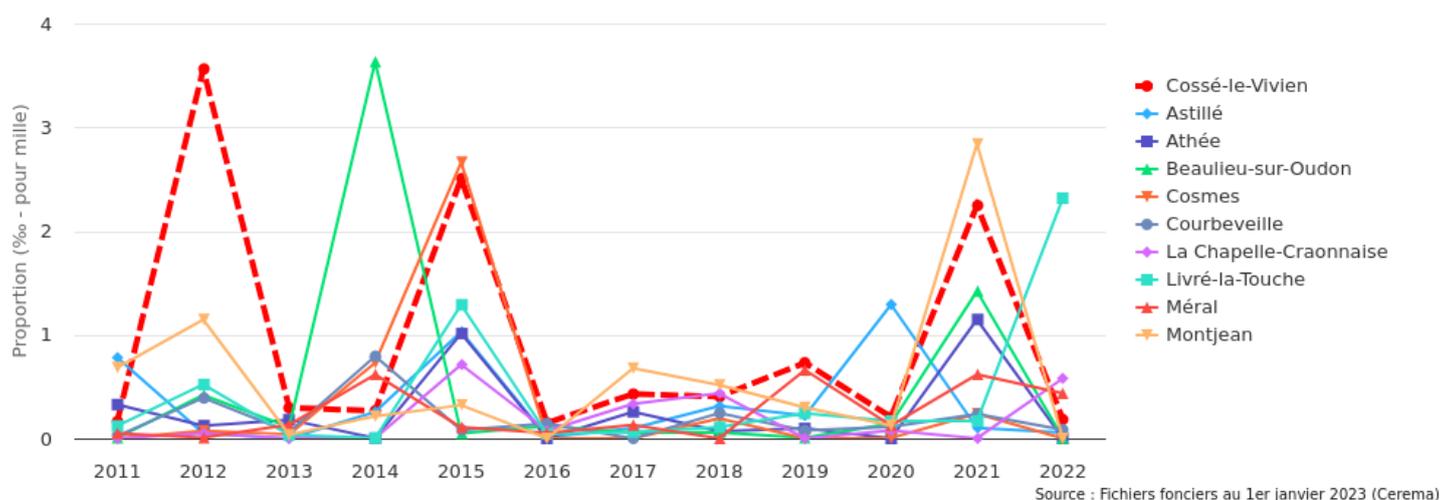


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Cossé-le-Vivien	0.7	16.0	1.3	1.2	11.3	0.7	1.9	1.8	3.3	0.9	10.1	0.8	50.1
Astillé	1.6	0.1	0.0	0.5	2.1	0.0	0.2	0.7	0.5	2.7	0.2	0.1	8.8
Athée	0.6	0.2	0.3	0.0	1.8	0.0	0.5	0.1	0.2	0.0	2.0	0.0	5.6
Beaulieu-sur-Oudon	0.0	0.8	0.2	7.3	0.1	0.2	0.1	0.1	0.0	0.3	2.9	0.0	12.2
Cosmes	0.0	0.1	0.1	1.0	3.7	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	5.5
Courbeville	0.0	0.7	0.1	1.5	0.1	0.3	0.0	0.5	0.1	0.2	0.4	0.1	4.2
La Chapelle-Craonnaise	0.0	0.1	0.0	0.0	0.7	0.1	0.3	0.5	0.0	0.1	0.0	0.6	2.4
Livré-la-Touche	0.4	1.6	0.1	0.0	3.9	0.1	0.2	0.3	0.7	0.5	0.5	7.0	15.2
Méral	0.1	0.0	0.4	1.8	0.3	0.2	0.4	0.0	1.9	0.4	1.8	1.3	8.7
Montjean	1.4	2.3	0.1	0.4	0.7	0.0	1.4	1.0	0.6	0.2	5.7	0.0	13.8

➔ Comparaison de la consommation annuelle relative à la surface

Cet indicateur permet de mesurer l'intensité de la consommation par rapport à la superficie totale du territoire de Cossé-le-Vivien, et de comparer avec les territoires des communes similaires.

Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de Cossé-le-Vivien et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (% - pour mille)

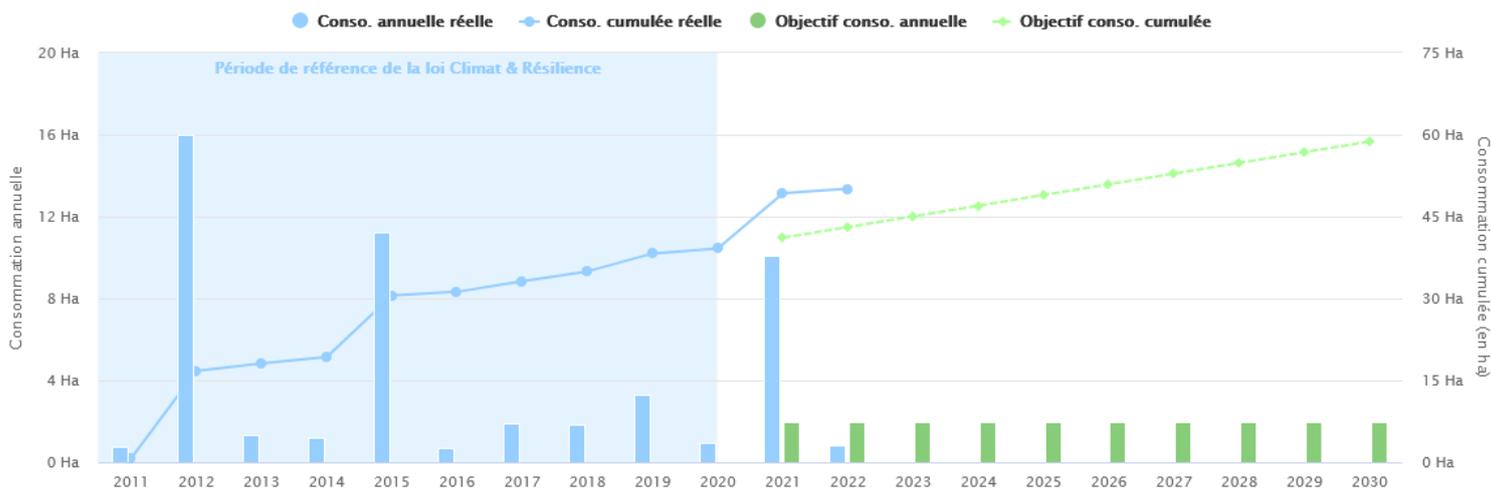


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Cossé-le-Vivien	0.2	3.6	0.3	0.3	2.5	0.1	0.4	0.4	0.7	0.2	2.2	0.2	11.1
Astillé	0.8	0.1	0.0	0.3	1.0	0.0	0.1	0.3	0.2	1.3	0.1	0.1	4.2
Athée	0.3	0.1	0.2	0.0	1.0	0.0	0.3	0.1	0.1	0.0	1.1	0.0	3.2
Beaulieu-sur-Oudon	0.0	0.4	0.1	3.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	1.4	0.0	6.0
Cosmes	0.0	0.1	0.0	0.7	2.7	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.2	0.0	4.0
Courbeville	0.0	0.4	0.1	0.8	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	2.2
La Chapelle-Craonnaise	0.0	0.1	0.0	0.0	0.7	0.1	0.3	0.4	0.0	0.1	0.0	0.6	2.3
Livré-la-Touche	0.1	0.5	0.0	0.0	1.3	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	2.3	5.1
Méral	0.1	0.0	0.1	0.6	0.1	0.1	0.1	0.0	0.7	0.1	0.6	0.4	2.9
Montjean	0.7	1.1	0.0	0.2	0.3	0.0	0.7	0.5	0.3	0.1	2.8	0.0	6.9

TRAJECTOIRES

La loi Climat & Résilience fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années 2021-2031 (en se basant sur les données allant du 01/01/2021 au 31/12/2030) par rapport à la décennie précédente 2011-2021 (en se basant sur les données allant du 01/01/2011 au 31/12/2020).

- ➔ Période de référence pour Cossé-le-Vivien : +39,2 ha soit + 3,9 ha/an (Consommation cumulée de la période du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2020.)
- ➔ Projection 2031 pour Cossé-le-Vivien : +19,6 ha soit +2 ha/an 5consommation cumulée de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 avec un objectif de réduction de 50%.



SOURCES

Ce rapport a été réalisé par Mon Diagnostic Artificialisation, en partenariat avec la DGALN.



**MonDiagnostic
Artificialisation**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec les données de :



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Insee
Mesurer pour comprendre

Retrouvez votre diagnostic sur Mon Diagnostic Artificialisation :

<https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/74163/>